

Questions orales

Nous avons négocié dans l'accord commercial avec les États-Unis une clause permettant le retour au taux de la nation la plus favorisée et le gouvernement s'en sert au besoin.

Le député devrait savoir que l'association qui représente ces producteurs a demandé qu'une investigation soit menée sur les allégations de dumping. L'association travaille avec le ministère du Revenu pour réunir cette information. Celui-ci collabore à la constitution de ce dossier. Nous travaillons main dans la main avec d'autres ministères apparentés et avec les producteurs.

M. Maurice Foster (Algoma): Le ministre sait, comme tous les producteurs d'un bout à l'autre du pays, que la clause de retour au taux NPF ne vaut absolument rien. Elle ne protège pas du tout l'industrie.

Le ministère du Revenu national a publié un communiqué de presse cette semaine annonçant qu'une décision serait prise dans 90 jours. C'est tout à fait inacceptable. Les producteurs auront détruit toutes leurs récoltes d'ici là.

Le gouvernement prendra-t-il la décision d'instituer un droit antidumping d'ici le 23 juin prochain, c'est-à-dire avant que la Chambre ajourne pour l'été. Le ministre prendra-t-il cet engagement vis-à-vis des producteurs?

L'hon. Bill McKnight (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, c'est tentant à première vue, mais le député serait le premier à se plaindre si nos partenaires commerciaux essayaient d'imposer leur volonté de cette manière au lieu de suivre la procédure qui a été établie pour la circonstance.

Les prophètes de malheur qui ont prédit que l'Accord de libre-échange causerait la perte de l'agriculture doivent reconnaître ceci. Il y a eu moins de fermetures de fermes au cours des cinq dernières années au Canada que dans toutes les années précédentes depuis 1941.

L'autre chose que le député et d'autres collègues devraient savoir, c'est que les exportations de produits agricoles alimentaires aux États-Unis depuis la signature de l'Accord de libre-échange ont augmenté de 29 p. 100, soit près de 10 p. 100 par an. Le député ne devrait pas l'ignorer.

* * *

LA MINE WESTRAY

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Tant le décret du gouvernement de la Nouvelle-Écosse instituant l'enquête sur la catastrophe de la mine Westray que la loi provinciale qui l'autorise précisent que l'enquête doit se limiter strictement aux questions, et je cite «qui relèvent de la compétence législative provinciale».

Autrement dit, tous les aspects de la catastrophe qui relèvent du gouvernement fédéral, comme les enquêtes et les évaluations de sécurité ou le financement du développement régional ou une évaluation par le Cabinet, dépassent la portée de l'enquête menée par la Nouvelle-Écosse.

Le premier ministre admettra-t-il immédiatement que toutes les garanties qu'a données le gouvernement depuis un mois selon lesquelles aucune enquête fédérale n'était nécessaire étaient en fait totalement inexacts, et que la Nouvelle-Écosse ne peut pas enquêter sur des actions et des responsabilités qui relèvent strictement du gouvernement fédéral?

Une voix: Le député devrait se rendre à pied à Hollywood; la promenade lui ferait du bien.

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Non, monsieur le Président.

M. Ross Harvey (Edmonton-Est): Cette réponse n'est pas vraiment encourageante, monsieur le Président. Je voudrais donc poser une autre question au premier ministre suppléant.

Le juge Richard qui dirige l'enquête a dit hier, en parlant du grand nombre de documents qu'il doit déjà examiner:

Dans le cadre d'une enquête provinciale, je n'ai pas compétence sur des documents qui ne relèvent pas de la province.

Le juge lui-même reconnaît que son enquête fait l'objet de restrictions.

Le gouvernement cessera-t-il maintenant d'essayer de dissimuler ses propres actions et ses propres responsabilités derrière une enquête provinciale dans laquelle il est impossible d'examiner ces actions et ces responsabilités et instituera-t-il une enquête fédérale qui permettra de le faire?

L'hon. Tom Hockin (ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur le Président, il est assurément vrai que le juge a dit n'avoir aucune compétence sur des documents provenant du gouvernement fédéral, mais nous les lui avons tout de même fait parvenir.

* * *

LES PÊCHES

M. Brian Tobin (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte): Monsieur le Président, ma question s'adresse au